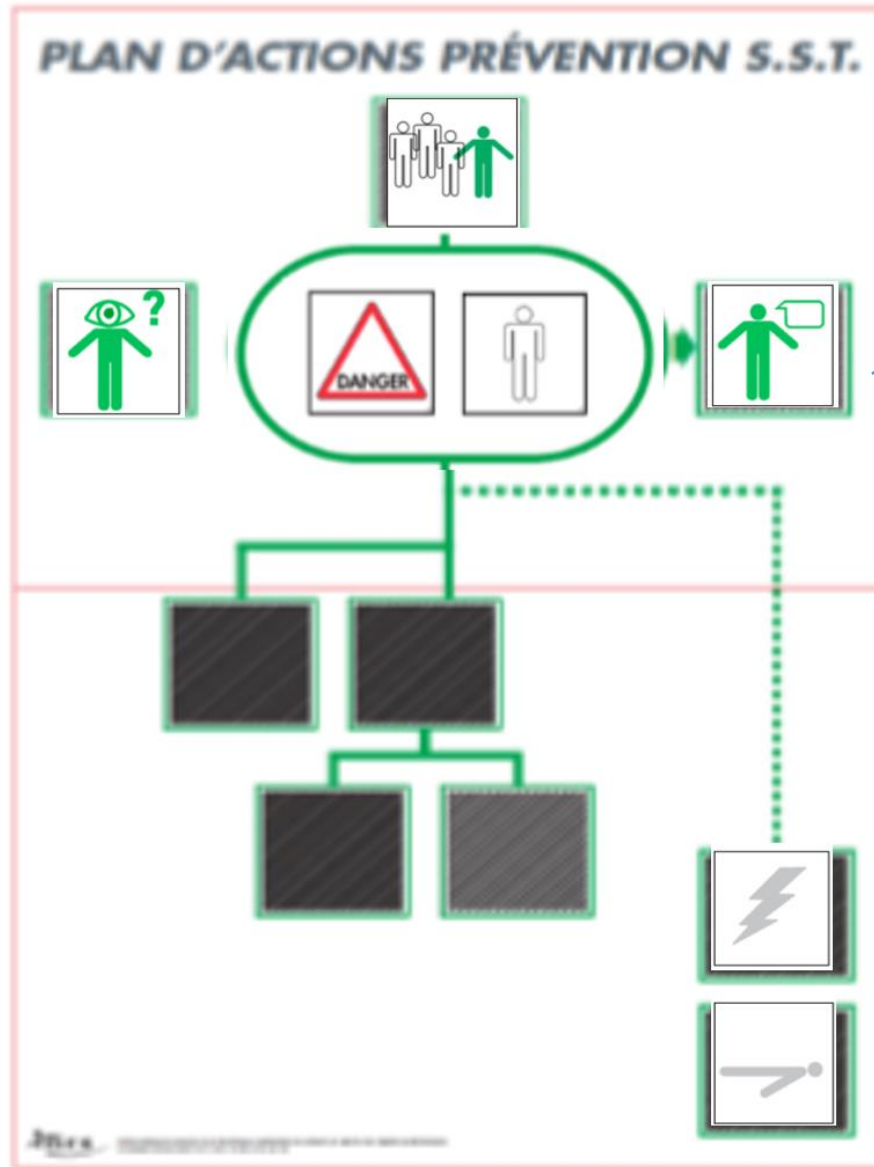


- ☑ D'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise. **C8**



Symbolise la remontée d'informations

Le SST **informe** les personnes en situation de danger et **fait remonter** à celles en charge de la prévention des risques les dangers repérés. La remontée d'informations doit se faire à tous les niveaux du PAP. Elle englobe la proposition de pistes d'amélioration identifiées suite à l'analyse réalisée.

Selon le Code du Travail - Article L4121-1

La responsabilité du chef d'entreprise est très clairement précisée. Celui-ci doit prendre et mettre en œuvre "les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de l'établissement, y compris celle des travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés".

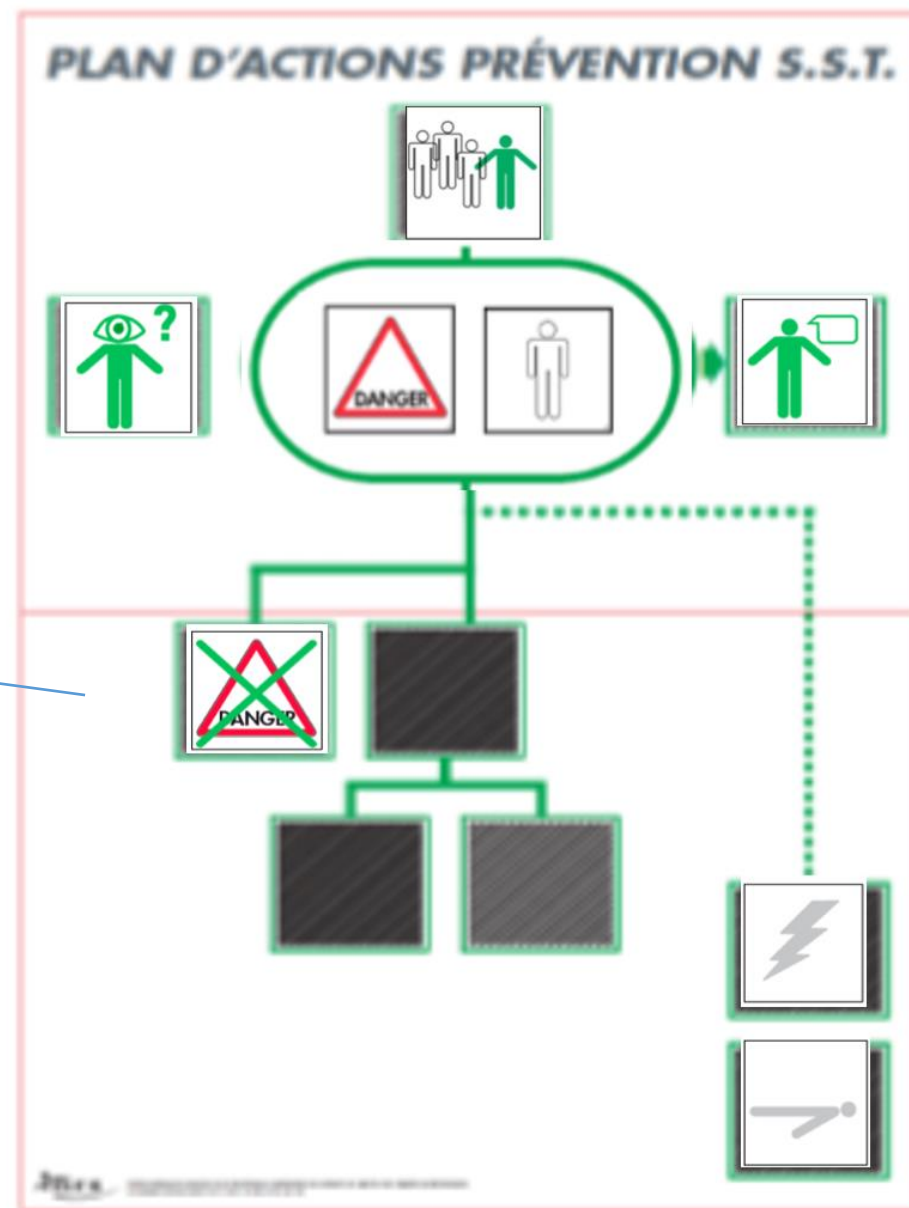
En cas d'accident du travail, l'employeur peut être jugé à la fois au regard de la responsabilité pénale travail (manquement au règlement) ET de la responsabilité pénale générale (manquement à une obligation de sécurité ayant pour conséquence une blessure ou la mort).

Symbolise la suppression du danger repéré

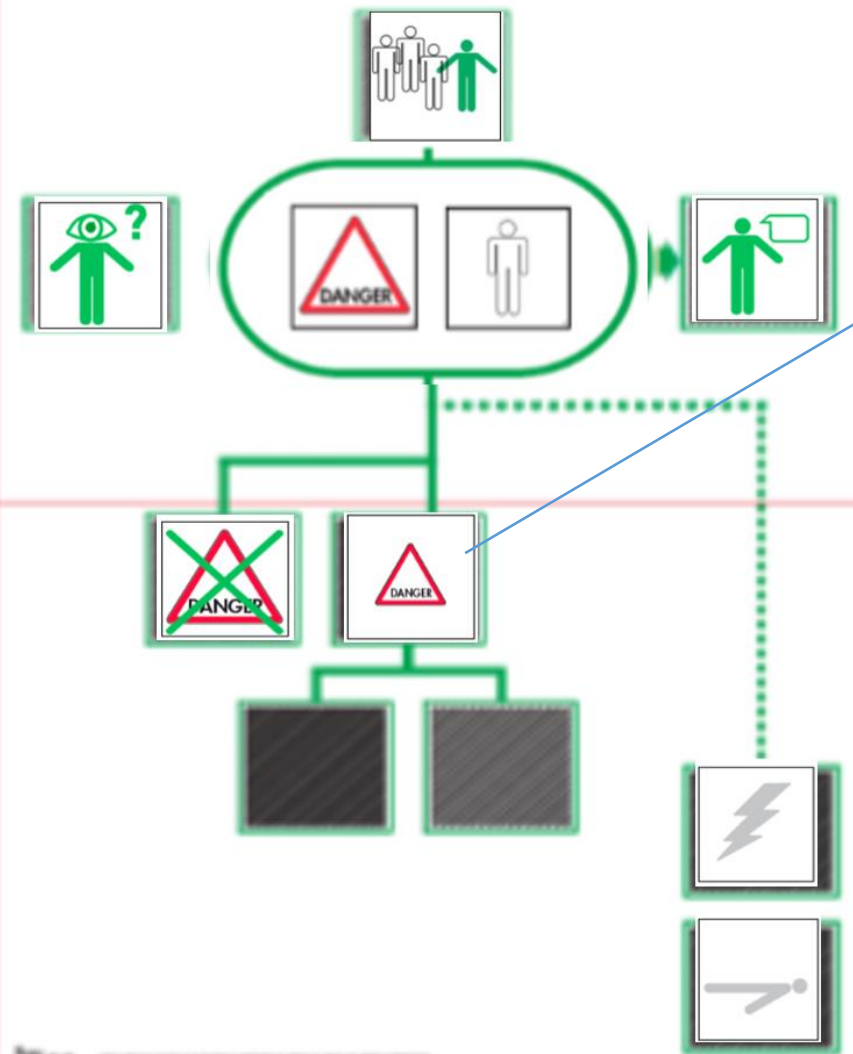
Le SST contribue à la **suppression du danger (et donc du risque)** dans une situation de travail dangereuse. C'est la solution à privilégier en 1^{er} lieu.

La hiérarchie des moyens de réduction des risques

Prévention intrinsèque	Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou moins dangereux. Ex: substitution d'un produit dangereux, d'une énergie ...
Protection collective	Protéger les personnes des dangers. Ex: carter, barrière, captage des polluants à la source ...
Protection individuelle	Éviter ou réduire les dommages liés aux dangers. Ex: casque, gants, lunettes ...
Instructions	Donner les instructions appropriées aux travailleurs. Ex: affiches, voyants, consignes, formation ...



PLAN D' ACTIONS PRÉVENTION S.S.T.



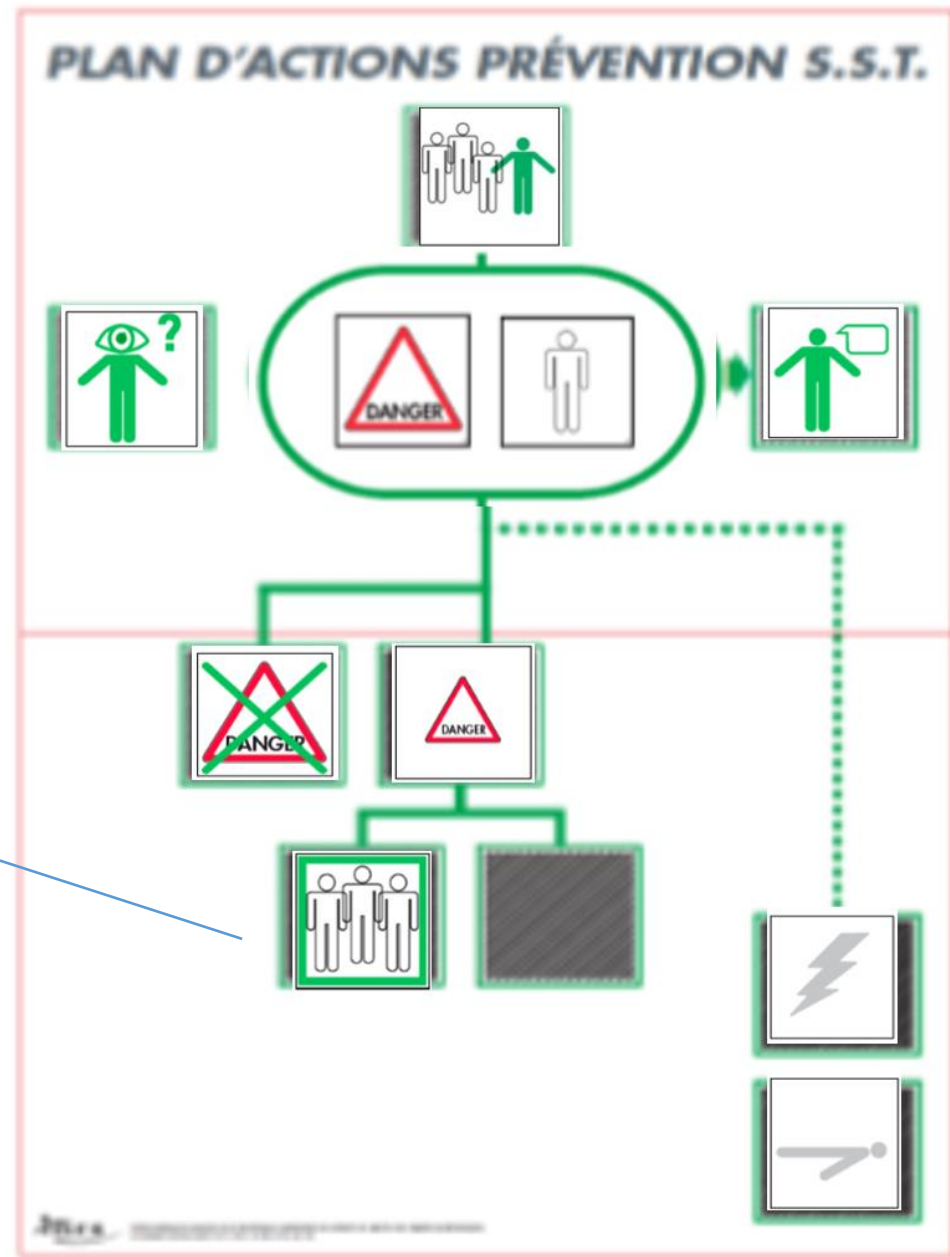
Symbolise le danger persistant dans la situation de travail

Si le danger ne peut pas être supprimé, le SST propose des actions de prévention qui contribuent à **réduire le risque** en agissant sur la situation de travail dangereuse ou l'événement déclencheur.

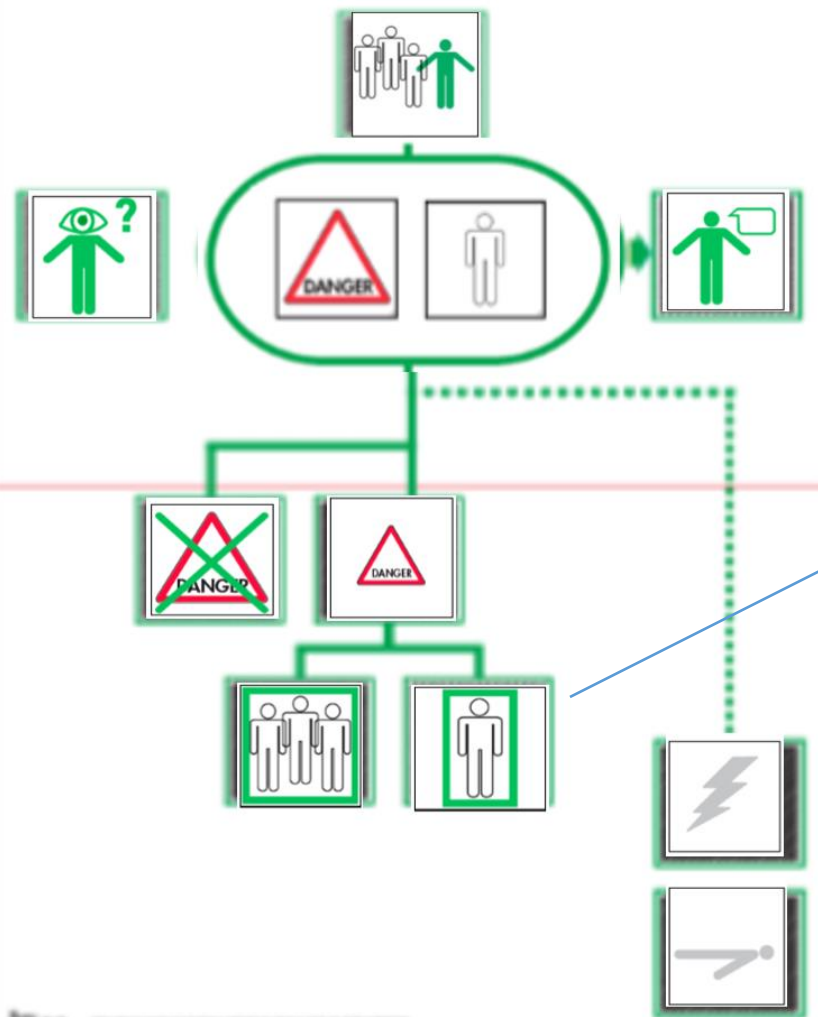
Symbolise la protection collective

Les mesures de protection collective sont mises en place **lorsque les mesures de prévention portant sur l'élimination ou la réduction du risque ne sont pas suffisantes.**

Elles permettent d'agir sur la gravité du dommage.



PLAN D' ACTIONS PRÉVENTION S.S.T.



Symbolise la protection individuelle

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont des équipements personnels fournis par l'employeur au salarié afin de le protéger des risques résiduels **qui n'ont pu être éliminés par les protections collectives**.

Ils permettent également d'agir sur la gravité du dommage.

Situation de travail:

.....

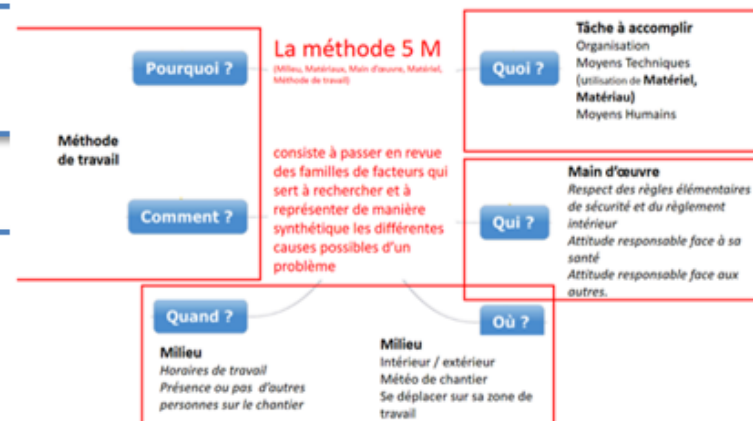
Démarche de résolution de problème

Identifier le problème rencontré

.....

→ situation dangereuse de travail / danger

.....



Prévention intrinsèque

Problème résolu

Peut-on remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est pas (ou ce qui l'est moins)

Oui comment.....

non ↓

Équipement de protection collectif

Peut-on protéger les personnes du danger?

Oui comment.....

non ↓

Équipement de protection individuel

Peut-on réduire les dommages corporels?

Oui comment.....

travail prescrit

travail défini par l'entreprise

≠

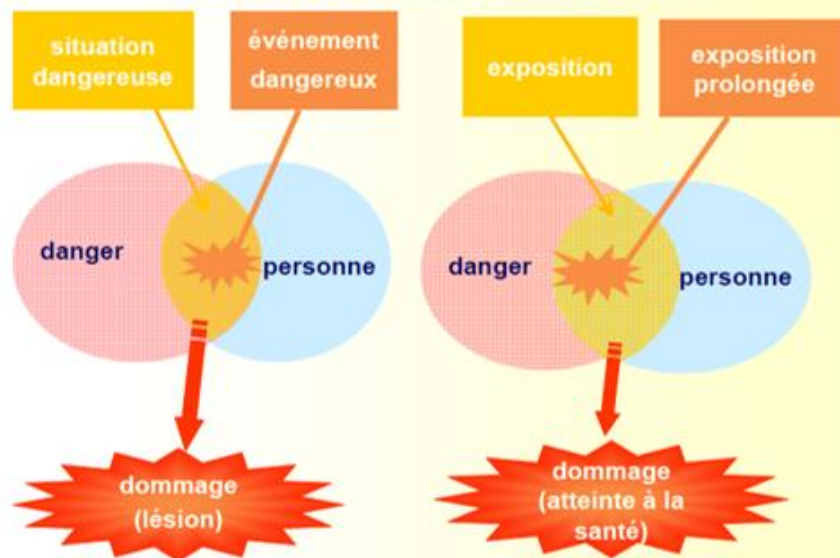
travail réel

travail mis en œuvre concrètement

Instructions

Informations / formation

Apparition d'un dommage lésion / atteinte à la santé



DEFINITIONS

Situation de travail : situation qui réunit, dans un environnement donné, des moyens techniques et humains en vue d'assurer une production

Danger : source potentielle de dommage, propriété intrinsèque d'un outil, d'une machine, d'un produit

Situation dangereuse : toute situation dans laquelle une (plusieurs) personne(s) est (sont) exposée(s) à un ou plusieurs dangers.

Évènement dangereux : événement capable de provoquer un dommage

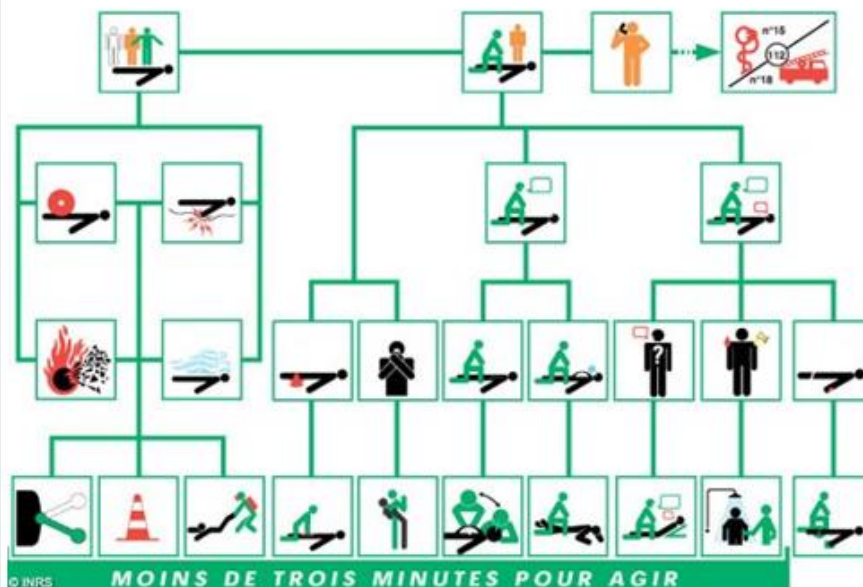
- Il se caractérise par sa probabilité d'apparition
- Il peut se produire sur une période courte ou au contraire sur une période prolongée (notion d'exposition à long terme)

Dommage : lésion physique ou atteinte à la santé

- le dommage est caractérisé par sa gravité

Évitement : moyens techniques ou mouvement de la personne lui permettant de s'éloigner du danger

Risque : combinaison de la probabilité d'occurrence et de la gravité d'un dommage pouvant survenir dans une situation dangereuse



- Protéger** soi-même, la victime, les témoins
- Prévenir** appelez à l'aide pour vous aider dans vos démarches de secours
- Examiner** rechercher les détresses vitales conscience, saignements, respiration
- Faire alerter** les secours et organiser l'arrivée de ceux-ci avec les personnes venues pour vous aider.
- Secourir** avec les gestes appris au cours de votre formation

Rester auprès de la victime jusqu'à l'arrivée des secours

